

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

Lundi le 21 janvier 2019
À compter de 17 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Armando Melo Maire suppléant

CONSEILLERS(ÈRES)

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Régine Apollon

Christian Charron

DISTRICTS

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire suppléant Armando Melo.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Monsieur le Maire suppléant invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Monsieur le Maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2019-39

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucun citoyen présent - Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Adoption de
l'ordre du jour



Réparation
d'urgence -
alimentation
électrique de
certaines
pompes à la
station de
purification
de l'eau

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2019-40

ATTENDU QUE l'alimentation électrique de certaines pompes à la station de purification de l'eau ne peut plus être assurée, suite à une défaillance de certaines pièces spécialisées;

CONSIDÉRANT QU'une alimentation électrique temporaire a été mise en place permettant de maintenir en fonction trois (3) des cinq (5) pompes;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permettant de se soustraire à une mise en concurrence obligatoire dans le cas de travaux d'entretien d'équipements spécialisés;

ATTENDU QU'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment transmis aux membres du conseil municipal.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **D'ACCEPTER** la proposition de fourniture et d'installation de trois (3) sections de trois (3) barres d'alimentation électrique, pour un montant de 30 187,78 \$ (taxes incluses), telle que soumise par la compagnie *Westburne électrique*, 200-505, rue Locke, Saint-Laurent (Québec) H4T 1X7, pour la station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse.
- **QUE** la trésorière soit et est habilitée à approprier cette dépense au poste 02-412-00-542 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES



8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent - Aucune question



Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2019-41

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 17 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER